

Bruxelles, le 6 février 2025
(OR. en)

5885/25

Dossiers interinstitutionnels:
2024/0266(NLE)
2024/0267(NLE)

RECH 38
COASI 25

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	14668/24 + ADD 1 14669/24 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL concernant la signature, au nom de l'Union, et l'application provisoire de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, relatif à la participation de la République de Corée aux programmes de l'Union - Adoption DÉCISION DU CONSEIL concernant la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, relatif à la participation de la République de Corée aux programmes de l'Union - Accord de principe - Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte

1. Lors de sa réunion du 15 mai 2023, le Conseil a adopté la décision autorisant l'ouverture de négociations avec la République de Corée en vue d'un accord sur les principes généraux de la participation de la République de Corée aux programmes de l'Union et sur l'association de la République de Corée au programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe" (2021-2027).¹

¹ JO L 146 du 6.6.2023, p. 18.

2. À la suite de la conclusion des négociations avec la République de Corée, la Commission a présenté au Conseil, le 17 octobre 2024, une proposition de décision du Conseil concernant la signature, au nom de l'Union, et l'application provisoire de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, relatif à la participation de la République de Corée aux programmes de l'Union², ainsi que le texte de l'accord en addendum à la proposition, ainsi qu'une proposition de décision du Conseil concernant la conclusion dudit accord³.
3. Lors de la réunion du groupe "Recherche" du 13 novembre 2024 et de la réunion du groupe COASI du 30 janvier 2025, la Commission a présenté ses propositions, qui ont été examinées par les deux groupes. À l'issue d'une consultation écrite qui s'est achevée le 22 novembre 2024, les délégations du groupe "Recherche" ont marqué leur accord sur le texte du projet de décision du Conseil concernant la signature et l'application provisoire, y compris le texte de l'accord, et sur le texte du projet de décision du Conseil concernant la conclusion.
4. Les juristes-linguistes ont vérifié et mis au point le projet de décision du Conseil concernant la signature et l'application provisoire de l'accord, l'accord lui-même et le projet de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord, dont les textes figurent respectivement dans les documents 16702/24, 16703/24 et 16701/24.
5. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, le Conseil:
 - adopte la décision du Conseil concernant la signature et l'application provisoire dont le texte figure dans le document 16702/24 et décide d'en informer le Parlement européen conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE;
 - donne son accord de principe sur le projet de décision concernant la conclusion de l'accord dont le texte figure dans le document 16703/24 et décide de le soumettre au Parlement européen pour approbation, avec le texte de l'accord qui figure dans le document 16701/24, une fois l'accord signé.

² Doc. 14669/24 + ADD 1.

³ Doc. 14668/24 + ADD 1.